

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2238

présenté par

Mme Benin, Mme Vainqueur-Christophe, Mme de Vaucouleurs et M. Mathiasin

ARTICLE 26

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« c) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Il veille à une répartition équitable des fonds entre les territoires en fonction des besoins des territoires, en particulier dans les territoires d'outre-mer ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de rappeler que les fonds pour la modernisation et l'investissement en santé doivent être répartis équitablement entre tous les territoires, et singulièrement dans les Outre-mer. En effet, les territoires ultramarins souffrent de difficultés structurelles en matière de santé, et la crise liée au Covid-19 l'a rappelé.

Aussi, il est nécessaire d'accélérer les efforts de l'État pour soutenir les systèmes de santé ultramarins.